



Informations

Permis

BE - B(96)



EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?
Quel ensemble former avec quelle remorque ?
Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



POUR SAVOIR

QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE

 PTAC/F.2	3500 kg ou \square			
 PTAC/F.2	750 kg ou \square	+ de 750 kg jusqu'à 3500 kg	+ de 3500 kg	
 PTAC/F.2 + PTAC/F.2		3500 kg ou \square	+ de 3500 kg jusqu'à 4250 kg	+ de 4250 kg jusqu'à 12500 kg
	B	B(96)	BE	C1E

Dispositions administratives diverses

Code (ETG)	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans • La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi 	
Véhicule-école avec boîte de vitesses (BV) automatique	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV manuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV automatique
	catégories B(96) et BE sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	catégories B(96) et BE avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement

LA FORMATION « B(96) » DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Contenu
<p>Séquence 1</p> <p>HORS CIRCULATION</p>	<p>4 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque • Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage • Réalisation d'exercices de maniabilité
<p>Séquence 2</p> <p>EN CIRCULATION*</p>	<p>3 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale • Angles morts • Changements de direction • Prise en compte des autres usagers • Information et communication avec les autres usagers • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt • Trajectoires (virages, voies étroites) • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route

* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 13 janvier 2002 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'une remorque, d'un véhicule tracteur rétroviseur de la catégorie B, ou d'un véhicule tracteur, lorsque la puissance des moteurs en charge (PAC) est supérieure à 750 kilogrammes, lorsque la puissance des moteurs en charge (PAC) est supérieure à 900 kilogrammes sans excéder à 250 kilogrammes.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

ATTESTE QUE :

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Née le : _____
 à : _____
 Adresse : _____
 Date d'obtention du permis B : _____
 N° du permis de conduire : _____

A SUIVI LES SEPT HEURES DE LA FORMATION (B(96))

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Lieu de délivrance de l'attestation : _____
 Signature de l'élève : _____
 Signature de l'enseignant : _____

Compléter avec Préfecture Compléter avec élève Compléter avec l'enseignant

Attention : Le titulaire de cette attestation ne sera autorisé à conduire les remorques de véhicules situées de la catégorie B(96) qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

ATTENTION !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

C'est uniquement, une fois l'attestation présentée

en Préfecture et la mention portée sur le permis de conduire, comme ci-contre que l'on peut tractier !



VOTRE BUDGET

Les tarifs portés dans ce document ne constituent pas un devis : ils ne sont que consultatifs. Ils permettent cependant de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

PRESTATIONS		<input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE			
Dénomination		Prix Unitaire € HT	TVA **	Volume	Montant € TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Préparation hors circulation				
	Préparation en circulation				
	Autre				
	Heures supplémentaires				
MONTANT TOTAL					
FORFAIT		<input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE			

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Les formations aux catégories B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.